



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2006/11
27 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation

Huitième session

Genève, 10-12 mai 2006

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

RELEVÉ DES PRIX DANS DES CONDITIONS DE MARCHÉ INSTABLES¹

Document présenté par l'Office de statistique de la Serbie-et-Monténégro
et l'Office de statistique de la République de Serbie

La réunion est organisée conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT)

I. INTRODUCTION

1. L'indice des prix de détail étant l'un des plus importants indicateurs à court terme, le calcul exact de cet indice et son actualisation sont des activités prioritaires.

2. En Serbie-et-Monténégro, l'indice des prix de détail est calculé pour la Serbie-et-Monténégro (par l'Office de statistique de la Serbie-et-Monténégro), pour la Serbie (Office de statistique de la République de Serbie), pour le Monténégro (Office de statistique de

¹ Cette communication a été établie par M. Miroslav Jankovic, Office de statistique de Serbie-et-Monténégro, et M. Dragi Stojiljkovic et M^{me} Tatjana Stanojevic-Miladinovic, Office de statistique de la République de Serbie, à l'invitation du secrétariat.

la République du Monténégro – MONSTAT) et pour la municipalité de Belgrade (Office de statistique de la municipalité de Belgrade). Ces indices sont calculés et publiés depuis 1954. La première méthodologie officielle nationale dans ce domaine a été publiée en 1962 et a été régulièrement modifiée en fonction des changements survenus dans le pays. Les mêmes méthodes de calcul sont utilisées aux niveaux de l'État et des Républiques et elles sont en outre conformes aux principales recommandations internationales. La présente communication traite de l'indice des prix de détail en République de Serbie.

3. La démocratisation de la société et le début de la période de transition ont nécessité des travaux importants des services nationaux de statistique, consistant principalement à établir des indicateurs de base de l'efficacité de la politique économique du pays qui soient comparables au niveau international et suffisamment fiables pour permettre une prise de décision efficace.

II. CONDITIONS DE MARCHÉ INSTABLES

4. Entre 1990 et 2005, les conditions du marché ont changé à de nombreuses reprises en Serbie, et les efforts des services de statistique des prix ont donc surtout visé à surveiller ces changements et à s'y adapter le plus rapidement possible.

5. L'hyperinflation a culminé fin 1993 et en janvier 1994, époque durant laquelle les prix augmentaient de 60 % par jour. Elle a provoqué l'effondrement total du marché, et celui d'énormes réseaux commerciaux incapables de s'adapter rapidement aux changements. Parallèlement, avec le déclin des grandes entreprises, des petits magasins dont l'assortiment de marchandises était plus restreint et plus souple ont commencé à apparaître. Cela a eu un impact important sur la collecte des données utilisées pour le calcul des indices des prix au détail, car les personnes chargées du relevé des prix ont dû travailler sur un échantillon plus large de magasins afin d'obtenir des données en nombre suffisant pour le calcul d'indices fiables. Une part considérable du chiffre d'affaires s'est déplacée vers l'économie parallèle et le secteur illégal de l'économie.

6. Le processus inverse a commencé à partir de 2001, avec l'arrivée en Serbie de capitaux étrangers et la privatisation des gigantesques entreprises d'État. L'ouverture de grands supermarchés et l'établissement de chaînes de magasins ont progressivement réduit à néant la concurrence des petits magasins. La situation était extrêmement difficile à l'intérieur de la République: l'offre de marchandises était mauvaise et, comme de nombreux magasins spécialisés dans certains produits ne fonctionnaient pas bien, en cas de fermeture d'un magasin, son remplacement ne pouvait pas être assuré. Les données lacunaires sur certains prix et l'harmonisation de la qualité étaient les principaux problèmes méthodologiques à résoudre à cette époque.

III. ÉLÉMENTS DE BASE

7. Le groupe des indices nationaux des prix de détail comprend les éléments suivants:

a) Indice des prix de détail – pondéré en fonction de la structure du commerce au détail et utilisé comme mesure de l'inflation nationale, comme indicateur de déflation du chiffre d'affaires du commerce au détail et pour la réévaluation des valeurs;

b) Indice des prix à la consommation – pondéré en fonction de la structure de consommation des ménages et utilisé pour la réévaluation et l'harmonisation des salaires (traitements), pensions et autres prestations sociales.

Couverture géographique

8. Ces indices sont établis pour la République de Serbie dans son ensemble et pour deux territoires: la Serbie centrale et la Voïvodine. Jusqu'en 1999, les indices étaient également établis pour le Kosovo et la Métohie. Les prix sont relevés dans 15 municipalités de Serbie, qui sont des centres administratifs et commerciaux des différentes régions, et dont la répartition vise à couvrir de manière équitable l'ensemble du territoire de la République. Cet indice est représentatif de l'ensemble du territoire de la République car il n'y a pas de grande différence de prix entre les zones urbaines et les zones rurales.

Population

9. Les indices des prix de détail sont calculés sur la base de la structure du secteur de la vente au détail et de la structure de la consommation totale des ménages en République de Serbie, sans distinction entre populations urbaine et rurale.

Liste des produits et classification

10. La *liste des produits* dont le prix est relevé comprend environ 500 produits. L'importance d'un produit dans la consommation des ménages et dans le chiffre d'affaires du secteur de la vente au détail est le critère utilisé pour sélectionner les produits. La définition des produits figurant sur la liste est assez détaillée pour permettre de relever le prix de produits comparables sur l'ensemble du territoire, et suffisamment générale pour que ces produits puissent effectivement se trouver dans la plupart des municipalités.

11. L'ajout de nouveaux produits sur la liste s'effectue en début d'année. Si les données relatives au prix sont disponibles pour l'ensemble de l'année, le produit est intégré à la liste pour le calcul de l'indice.

13. La *classification* des produits est effectuée sur la base d'une classification nationale des biens et services en fonction de leur origine et de leur fonction. Elle ne se fonde pas sur la classification internationale de la consommation individuelle par fonction (COICOP – Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle).

13. La classification utilisée pour le calcul de l'indice des prix de détail fait d'abord une distinction entre les biens et les services. Ces deux catégories se subdivisent ensuite en sous-groupes, classes et sous-classes de produits.

14. La classification utilisée pour le calcul de l'indice des prix à la consommation se fonde principalement sur la fonction des produits, qui sont répartis en sept groupes de base: Alimentation, Tabac et boissons, Vêtements et articles chaussants, Logement et entretien ménager, Hygiène et soins de santé, Éducation, culture et loisirs, Véhicules et services de transport. Cette classification se subdivise aussi en sous-groupes, classes et sous-classes de produits.

15. Conformément à la stratégie d'harmonisation du système statistique en fonction des normes internationales, la classification des biens et des services devrait être remplacée par la nomenclature COICOP; la liste des produits est donc élargie à de nombreux autres articles afin de couvrir tous les groupes de produits de cette classification internationale. Les données relatives aux services de restauration, qui figurent dans la nomenclature COICOP, sont relevées dans le cadre d'une enquête distincte et ne sont actuellement pas intégrées à l'indice des prix de détail ni à l'indice des prix à la consommation.

Pondération

16. Les pondérations sont établies en fonction de la structure du chiffre d'affaires du secteur de la vente au détail de biens et services correspondant à la consommation des ménages (pour le calcul de l'indice des prix de détail), c'est-à-dire en fonction de la structure de la consommation des ménages (pour le calcul de l'indice des prix à la consommation).

17. Les principales sources utilisées pour le calcul des pondérations sont les données relatives au chiffre d'affaires du secteur du commerce de détail, l'enquête sur le budget des ménages et la structure de la consommation des ménages par secteur dans le système de comptabilité nationale. À côté de ces importantes sources de données, d'autres sources disponibles sont également utilisées. Depuis 2004, les pondérations sont réexaminées tous les ans et une nouvelle pondération est adoptée en janvier de chaque année.

IV. RELEVÉ DES PRIX

18. La fiabilité et la précision des indices des prix dépendent en grande partie des données recueillies sur le terrain. Pour que les données recueillies restent proches de l'évolution réelle des prix, il faut que les produits et les magasins sélectionnés soient représentatifs. Les magasins sélectionnés doivent correspondre à la structure des magasins et aux habitudes des consommateurs, et les produits sélectionnés doivent être ceux qui sont achetés le plus souvent et dont l'évolution est représentative de l'ensemble d'un groupe de produits considéré. Le relevé des prix est effectué conformément à des instructions qui établissent des règles précises sur le choix des magasins et des produits, la collecte des données et la fréquence de ces collectes, ainsi que des règles sur la procédure à suivre en cas de remplacement d'un magasin ou d'un produit. Il est procédé à des mises à jour régulières de ces instructions pour tenir compte des changements, pour permettre aux enquêteurs de trouver des solutions aux problèmes qui se présentent durant leurs travaux sur le terrain, et pour assurer la cohérence des relevés effectués dans les différentes municipalités.

19. Les enquêteurs qui effectuent le relevé des prix sont employés à plein temps par l'Office de statistique de la République de Serbie. Ce service a des divisions régionales dans toutes les localités où le relevé des prix est effectué; les enquêteurs vivent sur place et connaissent bien la situation de la ville et les habitudes des consommateurs dans le contexte local. Cet aspect est très important, car la méthodologie actuelle prévoit que les enquêteurs choisissent les magasins dans lesquels les prix sont relevés ainsi que les produits correspondant à la description qui en est faite sur la liste des produits dont le prix doit être relevé.

20. Depuis 2005, les produits dont le prix est semblable sur l'ensemble du territoire de la République font l'objet d'un relevé centralisé.

Sélection des magasins et autres lieux de relevé des prix

21. On sélectionne dans chaque ville un certain nombre de magasins et d'autres lieux pour le relevé des prix. Les enquêteurs choisissent les magasins dont le chiffre d'affaires est le plus important, qui ont le plus de clients et dont les prix correspondent à la moyenne des prix dans la ville considérée. Le nombre de magasins varie d'une ville à l'autre, en fonction de l'assortiment des biens vendus, car il est nécessaire de fournir un plus grand nombre de prix pour chaque produit de la liste.

22. Les magasins où les prix sont relevés sont sélectionnés à la fin de l'année et ne peuvent pas être remplacés en cours d'année civile. Si un magasin sélectionné arrête ses activités ou modifie fortement son assortiment de produits, il est alors remplacé par un magasin proposant des produits similaires au même niveau de prix.

Sélection des produits

23. Les produits sélectionnés pour le relevé des prix sont ceux qui correspondent le mieux à la description faite dans la liste; ce sont aussi les produits les plus vendus dans la ville considérée et ceux qui resteront le plus longtemps sur le marché.

24. Au cours d'une même année civile, les prix sont relevés, dans la mesure du possible, pour des produits de même qualité (la qualité concerne toutes les caractéristiques du produit ayant un impact sur le niveau de prix, ce qui signifie que le producteur, l'emballage, le magasin, etc., sont importants). Les produits sont sélectionnés en décembre. C'est également en décembre qu'est établi le document sur le produit, qui en indique le prix ainsi que tous les éléments ayant une influence sur le prix.

Remplacement des magasins et des produits

25. Bien que la méthodologie prévoie que l'échantillon de magasins et de produits reste le même au cours de l'année, cela semble très difficile à appliquer dans les faits, surtout dans les pays à économie en transition. Il est parfois nécessaire de modifier l'échantillon pendant l'année, en raison de la fermeture d'un magasin, de l'absence prolongée d'un produit ou de l'apparition de nouveaux produits dont la consommation est devenue importante, rendant le produit précédent moins représentatif.

26. Ces modifications sont régies par les instructions relatives au relevé des prix, mais il n'est pas toujours possible d'en appliquer les dispositions. Lorsque le problème ne peut être résolu conformément aux instructions, l'enquêteur doit contacter le Département des statistiques des prix de l'Office de statistique de la République de Serbie afin d'obtenir des instructions plus détaillées.

27. Le Département des statistiques des prix prend note de tous les problèmes qui se posent au cours des travaux sur le terrain et qui nécessitent l'ajout de nouvelles instructions pour la période suivante.

Moment ou période du relevé des prix

28. Le prix des produits manufacturés et des services est relevé une fois par mois, entre le 3 et le 21 du mois. Pour que le relevé des prix des produits et services soit uniforme et simultané sur l'ensemble du territoire de la République, les biens et les services sont divisés en quatre groupes et les prix sont relevés à différentes périodes du mois pour chacun de ces groupes:

a) Produits manufacturés non alimentaires: entre le 3 et le 10;

b) Produits manufacturés alimentaires: entre le 11 et le 12;

c) Services: entre le 16 et le 18;

d) Le prix des produits agricoles est relevé deux fois par mois, durant les première et troisième semaines du mois.

29. En ce qui concerne les produits agricoles, les prix sont relevés dans les magasins de gros et sur les marchés. Le relevé est effectué un jour de marché durant la semaine de relevé des prix, au moment de la journée où le chiffre d'affaires est le plus important.

30. Pour les produits dont le prix est partout le même et est relevé de manière centralisée, le prix considéré comme représentatif est celui du 15 du mois.

Documentation sur le relevé des prix

31. Les enquêteurs sont tenus d'établir en décembre une documentation détaillée sur chaque produit en vue du prochain relevé des prix. Une base de données est établie pour chaque ville; elle contient la liste des magasins à visiter (carnets d'adresses) et tous les renseignements importants sur les magasins, notamment le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter, la liste des produits dont le prix sera relevé, la description détaillée des produits et le prix précédemment relevé pour ces produits. Cette base de données est mise à jour après chaque relevé, ce qui permet à l'enquêteur d'accéder aux informations mises à jour et à la documentation complète sur la situation précédente.

32. En 2005, des logiciels d'accès ont été installés dans toutes les municipalités, remplaçant les anciennes bases de données sur papier.

Procédures de relevé des prix

33. Au début du relevé, l'enquêteur établit le plan du relevé et les documents concernant chaque produit. Ces documents varient en fonction de la méthode de travail de chacun, mais ils doivent obligatoirement comporter les éléments importants concernant le magasin et le produit ainsi que le dernier prix relevé pour chaque produit.

34. Pendant qu'il effectue le relevé, l'enquêteur prend note de ses observations concernant les prix, l'offre du marché et tous les changements importants qui peuvent influencer l'évolution des prix dans une municipalité.

35. En cas de remplacement d'un produit, l'enquêteur doit prendre note de tous les aspects importants du nouveau produit et des différences entre l'ancien et le nouveau produit. Ces observations sont très importantes car elles servent de base aux nouvelles décisions concernant la méthode à appliquer pour ce produit.
36. Une fois terminé son travail sur le terrain, l'enquêteur doit insérer dans la base de données toutes les données consignées concernant les changements apportés aux produits et les prix relevés.
37. Quand le relevé d'une certaine catégorie de produits est terminé, tous les prix sont communiqués au Département des statistiques des prix et l'on établit parallèlement un rapport sur papier indiquant les prix selon les lieux de relevé et toutes les autres observations importantes concernant ce relevé. Comme il existe quatre groupes de produits, cette procédure a lieu quatre fois par mois.
38. La procédure de relevé des prix s'achève le 21 du mois, avec l'envoi des informations sur le dernier groupe de produits.

V. TRAITEMENT DES DONNÉES

Vérification des prix

39. Après réception des données, le processus de validation des prix relevés est effectué avec le progiciel GODAR mis au point par l'Office de statistique de la République de Serbie. Si nécessaire, les analystes du Département des statistiques des prix demandent aux enquêteurs de vérifier les prix «suspects» en retournant sur le terrain.

Prix moyens

Prix moyens mensuels

40. Le prix moyen mensuel d'un produit pour une municipalité donnée est la simple moyenne arithmétique des prix relevés dans cette municipalité, calculée selon la formule suivante:

$$P_{gk}^m = \frac{\sum_{i=1}^n p_i}{n}$$

où P_{gk}^m représente le prix moyen mensuel pour une ville g et un produit k , p_i est le prix du produit dans un magasin I , et n le nombre de prix relevés dans cette municipalité.

41. Le prix moyen mensuel pour les territoires (depuis 1999, il s'agit seulement de la Serbie centrale et de la Voïvodine) est la moyenne arithmétique pondérée des prix moyens mensuels dans les municipalités, calculée selon la formule suivante:

$$P_{tk}^m = \frac{\sum_{i=1}^n w_g P_{kg}}{\sum w_g}$$

où w_g représente le coefficient de pondération d'une municipalité d'un certain territoire. Le prix moyen mensuel pour la République de Serbie est la moyenne arithmétique pondérée des prix moyens mensuels pour les territoires qui la composent.

42. Le coefficient de pondération est défini en fonction de la «quantité» de produit vendue dans chaque municipalité. La «quantité» peut être:

- a) Celle calculée avec les mêmes unités que pour la vente du produit (kilo, litre, pièce, etc.);
- b) Le nombre d'employés – pour les prix de certains services;
- c) Le nombre de visiteurs – pour le prix des billets;
- d) Le nombre de passagers transportés – pour le prix des transports;
- e) Le nombre d'habitants (en l'absence d'autres données permettant de définir la structure de consommation pour les petites localités).

43. Les pondérations pour le calcul des prix moyens mensuels sont constantes et ne sont modifiées que lors de modifications très importantes de la structure de consommation.

Prix moyen annuel

44. Le prix moyen annuel des articles manufacturés et des services est la simple moyenne arithmétique des prix moyens mensuels.

45. Le prix moyen annuel des produits agricoles est la moyenne arithmétique pondérée des prix moyens mensuels; la quantité de produit vendue par mois est utilisée comme coefficient de pondération.

46. Le prix moyen annuel devient automatiquement le prix de base pour le calcul des indices l'année suivante.

Calcul des indices

47. Lorsqu'on calcule les indices, on fait une distinction entre:

- a) **La période actuelle** – mois durant lequel l'indice est calculé;
- b) **La période de base pour le prix** – moyenne de l'année précédente;

c) **La période de base pour la pondération** – période pour laquelle la structure de la consommation et du chiffre d'affaires est calculée. C'est actuellement l'année 2003.

Indice de base individuel

48. Pour les prix comparables, l'indice de base individuel est calculé selon la formule suivante:

$$i_k = \frac{P_k^m}{P_k^o}$$

où i_k est l'indice de base d'un produit k durant le mois m, P_k^m représente le prix moyen mensuel d'un produit k et P_k^o le prix de base de ce produit.

49. Pour les produits dont les prix ne sont pas comparables, l'indice de base est calculé selon la formule suivante:

$$i_k = \frac{P_k^{m-1}}{P_k^o} * \frac{P_{k'}^m}{P_{k'}^{m-1}}$$

où P_k^{m-1} et P_k^o sont les prix de produits comparables, et $P_{k'}^m$ et $P_{k'}^{m-1}$ le prix d'un produit k et le prix d'un produit s'étant substitué au produit k au cours du mois m -1. Cette formule est utilisée lorsqu'un produit est remplacé par un autre au cours d'une année civile, ce qui nécessite la connaissance du prix des deux produits au cours du mois m -1.

Indices de base agrégés

50. Pour le calcul des indices de base agrégés (par sous-groupes, groupes et indice global), on applique la formule de Laspeyres:

$$I_m = \frac{\sum_k w_k i_k}{\sum_k w_k}$$

où w_k représente le coefficient de pondération et i_k l'indice individuel d'un produit k.

Indice annuel

51. L'indice moyen annuel est calculé comme l'indice moyen mensuel, c'est-à-dire à partir du seul prix moyen annuel, qui a un rapport avec le prix de base.

52. Le rapport entre l'indice mensuel de décembre et le même indice de l'année précédente est utilisé pour mesurer le changement de prix entre le début et la fin de l'année. C'est la donnée la plus souvent utilisée pour calculer l'inflation annuelle.

VI. AUTRES QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Traitement des produits saisonniers

53. En ce qui concerne le calcul de l'indice des prix de détail pour la République de Serbie, il est important de noter que seuls les produits agricoles sont saisonniers. La méthode utilisée pour le calcul des indices est donc celle des pondérations constantes, et pour les mois durant lesquels ces produits sont absents du marché, le dernier prix relevé est utilisé jusqu'à la nouvelle saison.

54. Afin de pouvoir comparer les données de deux années consécutives, les produits saisonniers sont pris en compte dans le calcul de l'indice des prix en utilisant le nouveau prix des mêmes mois de chaque année. En fonction de la longueur d'une saison, un nouveau prix peut apparaître plus tôt ou plus tard dans le calcul des indices. Le critère autorisant l'introduction d'un nouveau prix est que le produit considéré doit être apparu en plus grande quantité dans toutes les municipalités où les prix sont relevés.

Ajustement du changement de prix en fonction du changement de quantité

55. Par définition, l'indice des prix vise à mesurer le changement «réel» du prix des biens et des services. Dans ce sens, comme il a été dit précédemment, la liste des produits dont les prix sont relevés doit être représentative et identique durant toute l'année civile (la période qui s'étend entre deux modifications de la pondération).

56. Dans la pratique, cette situation n'est pas tenable à long terme dans de nombreux cas:

a) La vente du produit sélectionné diminue soudain suite à l'apparition de nouveaux produits. L'ancien produit n'est plus représentatif du groupe de produits auquel il appartient et doit être remplacé (on en trouve des exemples dans le groupe des vêtements et articles chaussants, qui évoluent en fonction de la mode);

b) La fabrication d'un produit a été définitivement arrêtée; les stocks ont été vendus et le relevé des prix de ce produit est devenu impossible. On peut mentionner par exemple les changements de modèle d'appareils électriques ménagers;

c) Certains changements mineurs apportés à un produit, qui ne modifient que légèrement le produit mais qui en influencent le prix, peuvent toujours se produire. Il peut s'agir par exemple d'un changement d'emballage, de couleur ou de conception.

57. Dans la plupart des cas, il n'est pas possible de mesurer précisément un changement de qualité. L'ajustement du prix en fonction de la qualité peut être effectué suivant l'un des modèles suivants:

a) Légère modification d'un produit (emballage, conception, etc.) – chaque modification est considérée comme un changement de prix net. Dans ce cas, le prix du nouveau

produit est directement comparé au prix de l'ancien produit, et le changement de prix total se reflète dans l'indice;

b) Le nouveau produit diffère fortement de l'ancien – le changement de prix est entièrement attribué au changement de qualité. On considère que la dynamique des prix des deux produits est la même et on peut appliquer indifféremment l'un des modèles (qui se recoupent partiellement). Dans ce cas, l'indice n'est pas modifié au moment de la substitution;

c) Il est évident que le changement de prix n'est pas proportionnel au changement de qualité – il est nécessaire d'estimer le changement de prix réel, puisque l'on veut rendre compte de manière exacte du changement de prix.

58. Les instructions relatives au relevé des prix indiquent que la plupart des remplacements de produits correspondent au premier cas; le modèle le plus appliqué est donc le premier. Comme les prix peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, ces changements n'ont généralement pas un grand impact sur l'indice total.

VII. AUTRES FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA MÉTHODOLOGIE DES STATISTIQUES DES PRIX

59. En 2005, dans le cadre du programme CARDS et en coopération avec l'Office de statistique suédois, les questions suivantes ayant trait à la méthodologie de calcul des indices ont été examinées:

Analyse de la liste des produits représentatifs

60. La liste des produits est constamment mise à jour; on prévoit également, avec la coopération de l'Office de statistique suédois, d'y ajouter des groupes de produits qui n'étaient pas pris en considération jusqu'à présent (services de santé, services éducatifs, loyers, assurances et services financiers, etc.). L'influence des changements de comportement des consommateurs sur la structure de consommation (substitution de produits) fait partie intégrante du sous-projet.

Adoption de la classification internationale utilisée dans d'autres pays (COICOP)

61. Les pondérations utilisées pour le calcul des indices des prix de détail ont été établies conformément à la nouvelle classification, de même que le traitement «pilote» des données de 2005. Afin de pouvoir effectuer des comparaisons avec la procédure existante, différentes méthodes de calcul des indices de prix de détail ont été utilisées à ce stade.

Calcul des prix des produits saisonniers

62. Les objectifs sont les suivants:

a) Analyser l'influence des modèles sur les indices des prix de détail;

b) Sélectionner la meilleure méthode de calcul, en tenant compte de la situation et des sources de données disponibles dans le pays considéré.

63. Cette activité est en cours de réalisation. On a créé la base de données nécessaire pour cette analyse, et examiné les solutions adoptées par d'autres pays.

Analyse de l'incidence des différentes formules de calcul des indices

64. Les objectifs sont les suivants:

- a) Analyser les caractéristiques des différentes formules de calcul des prix des agrégats élémentaires (moyenne arithmétique, géométrique, ou moyenne des rapports entre les prix);
- b) Analyser l'influence de la formule choisie sur les indices des prix;
- c) Recenser les produits très influencés par le choix d'une formule et choisir la formule adéquate pour ces produits;
- d) Analyser les influences réciproques des différentes formules choisies et des autres aspects méthodologiques du calcul des indices.

Contre l'influence du changement de qualité sur le changement de prix

65. Les objectifs sont les suivants:

- a) Recenser les produits dont le prix est très influencé par le changement de qualité;
- b) Choisir la méthode correspondant à chaque groupe de produits recensé;
- c) Décrire, pour chaque groupe de produits, les procédures sur le terrain en cas de changement de qualité, afin d'obtenir de meilleures données sur le terrain.

Utilisation d'ordinateurs de poche pour la collecte de données sur le terrain

66. Ce projet porte sur la collecte de données concernant les prix à l'aide de micro-ordinateurs de poche de nouvelle génération (ANP – Assistant numérique personnel). L'utilisation de ce type d'ordinateurs permet aux enquêteurs d'être en communication permanente avec la base de données centrale; cela améliore la qualité des données tout en réduisant fortement les erreurs d'entrée des données et en accélérant la communication des données pour leur traitement ultérieur. En outre, cela permet de collecter de nombreuses autres données importantes pour analyser les conditions de prix et de marché; tout cela se traduit par une amélioration de la qualité des indices de prix calculés. Cette activité est en cours de réalisation et devrait se prolonger jusqu'à la fin du premier semestre 2007.

VIII. CONCLUSION

67. Dans des conditions de marché instables, de nombreux problèmes surviennent à chaque étape du calcul des indices des prix de détail, particulièrement durant la phase de travail sur le terrain. Ces dernières années, l'Office de statistique de la République de Serbie s'est attaché en particulier à améliorer la qualité des relevés et a donc élaboré de nouvelles instructions relatives au relevé des prix et à la formation approfondie des enquêteurs.

68. L'Office de statistique de la République de Serbie prévoit la publication de nouveaux indices des prix à la consommation conformes aux normes de l'UE à partir de janvier 2007. Dans le cadre de ce plan, de nouveaux produits et services seront ajoutés à la liste afin que soient couverts tous les groupes de produits de la nomenclature COICOP.
